

Ville de Saint Jean de la Ruelle

Concours communal des

Maisons Fleuries

2025

Embellissons notre ville

Bulletin d'inscription

à remettre jusqu'au
vendredi 30 mai inclus

Autorisation d'exploitation

J'autorise la Ville de Saint Jean de la Ruelle à reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre du concours communal des maisons fleuries.

www.ville-saintjeandelaruelle.fr

  @sjrofficiel



Embellissons notre ville

La Ville de Saint Jean de la Ruelle organise chaque année le concours communal des maisons fleuries.

Ce concours a pour objet d'encourager les actions de fleurissement privatif et de récompenser, par l'attribution de prix, les auteurs des meilleures réalisations. Les jardins, compositions et réalisations doivent être impérativement visibles de l'espace public.

Les différentes catégories

•Catégorie A :

Habitation avec jardin visible de la rue.

•Catégorie B :

Habitation avec espace de végétalisation limité ou très restreint.

•Catégorie C :

Balcons fleuris.

•Catégorie D :

Habitation avec décor sur la voie publique.

Bulletin individuel d'inscription

Merci de bien vouloir compléter ce bulletin et l'adresser jusqu'au vendredi 30 mai inclus :

• par courriel à :

jardins@ville-saintjeandelaruelle.fr

• à l'accueil de l'Hôtel de Ville

71, rue Charles-Beauhaire - Tel. 02 38 79 33 00

• à la Direction du cadre de vie et du patrimoine

Allée des Dominicaines

Tel. 02 38 79 58 24

• Candidat.e

Nom :

Prénom :

Adresse :

Résidence :

Bâtiment : étage :

App N° : Porte :

Téléphone :

Courriel :

• Catégories

Indiquez la catégorie qui correspond à votre aménagement

A B C D

Les pré-jurys et le jury communal visiteront les réalisations florales durant la saison estivale.

Règlement consultable sur
www.ville-saintjeandelaruelle.fr